

Coopération décentralisée entre Besançon et Man (Côte d'Ivoire) - Incendie du grand marché - Aide exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans la nuit du dimanche 13 avril, un incendie de grande ampleur a ravagé le marché central de Man et a causé d'énormes dégâts. Il faut savoir que les secours (sapeurs-pompiers venant de Bouaké et Yamoussoukro) ont parcouru plus de 500 km pour y arriver plusieurs heures après le début du sinistre.

Indépendamment des blessés (9, dont 3 gravement atteints), c'est l'économie de la Ville de Man qui est lourdement frappée. D'une part, près de 1 000 commerçants se trouvent privés de leur lieu de travail (marché sur 2 niveaux) et ont perdu tout leur stock et matériel de production. D'autre part, la mairie de Man se trouve amputée de sa source essentielle de recettes communales.

En raison des liens qui unissent Besançon à Man dans le cadre du protocole d'accord de coopération décentralisée signé le 20 septembre 1991, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide d'urgence à titre exceptionnel à la Ville de Man. Cette subvention, d'un montant de 30 000 F sera allouée à l'ARDECOD (Association Régionale de Coopération Décentralisée) pour permettre de procéder à un nettoyage d'urgence des lieux et de contribuer au rétablissement de réseaux de distribution essentielle (eau notamment).

En cas d'accord du Conseil Municipal, une convention sera signée à cet effet entre la Ville de Besançon et l'ARDECOD.

Parallèlement, la Ville de Besançon est intervenue auprès du Maire de Man pour lui faire part de sa volonté de l'aider à reconstruire cet outil de travail, en mettant à sa disposition un ingénieur municipal en tant que de besoin et en sollicitant l'appui de la Caisse Française de Développement, et de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle, toutes deux basées à Abidjan.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- voter un crédit de 30 000 F au chapitre 92.06/65728.30000 qui sera abondé par un transfert de crédit du chapitre des dépenses imprévues 941.20200,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ARDECOD.

M. LE MAIRE : Sur la Ville de Man dont le budget n'est pas très élevé, il correspond à peu près à 5 millions de nos francs pour une ville équivalente qui compte 120 000 habitants, le marché apportait à peu près un tiers des recettes du budget. S'il vous manque un tiers de vos recettes, il est difficile de mettre en face un certain nombre de dépenses. C'est pourquoi cette proposition d'aide vous est faite.

Nous remercions encore nos amis de Man d'être à nos côtés ce soir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.